



GARDERIE ÉDUCATIVE LES RAYONS DU SOLEIL

POLITIQUE RELATIVE AUX PARENTS

**Version 1.0
En date du 01 novembre 2012**

Table des matières

INTERPRÉTATION	3
ORIENTATION GÉNÉRALES.....	3
CONDITIONS D'ADMISSIONS	3
LA POLITIQUE D'ADMISSION	3
LES HEURES D'OUVERTURE	4
OUVERTURE ET ANALYSE DE DOSSIER	4
FICHE D'INSCRIPTION ET DOSSIER MÉDICAL	4
MODALITÉS DE PAIEMENT	5
SUBVENTION AUX PARENTS.....	6
OBJECTIFS DU PROGRAMME	5
LE PROGRAMME ÉDUCATIF.....	6
INITIATION D'UN NOUVEL ENFANT À LA GARDERIE	9
LES ACTIVITÉS PRÉVUES POUR APPLIQUER LE PROGRAMME ÉDUCATIF	7
LES SORTIES EXTÉRIEURES.....	10
RÉSILIATION DE L'ENTENTE PAR LES PARENTS	8
RÉSILIATION DE L'ENTENTE PAR LE PRESTATAIRE.....	9
ARRIVÉE DE L'ENFANT.....	11
DÉPART DE L'ENFANT.....	11
ABSENCE.....	10
RETARD	11
VACANCES.....	11
MALADIE, MÉDICAMENTS ET ALLERGIES.....	11
COMPORTEMENT DE L'ENFANT	12
TRAITEMENT DE COMPORTEMENT AGRESSIF DE LA PART DE L'ENFANT ..	12
EXPULSION D'UN ENFANT	12
COMMUNICATION ENTRE PARENTS ET ÉDUCATRICES	13
COMMUNICATION ENTRE PARENTS ET LA DIRECTION.....	13
PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES	13
INTERDICTIONS.....	14
REPAS.....	14
APPORT DU PARENT.....	16
VESTIAIRE ET EFFETS PERSONNELS	14
COMITÉ DE PARENTS.....	15
JOURS FÉRIÉS.....	16
HORAIRES DES ACTIVITÉS DE LA JOURNÉE	17

Interprétation

L'emploi du masculin a été privilégié dans le but d'alléger le texte. L'utilisation du terme parent, peut désigner le parent, le titulaire de l'autorité parentale ou le consommateur qui assigne le contrat de service avec La Garderie Éducative les Rayons du Soleil.

Tous les règlements du Ministère de la Famille et des Aînés prévalent sur les règlements de la garderie.

Orientation Générales

La Garderie Éducative les Rayons du Soleil est une garderie privée. La garderie offre un service de garde de qualité à tous les enfants d'âge préscolaire, dans un climat de respect, un environnement propre, sécuritaire et stimulant, œuvrant pour le bien-être, le développement global ainsi que l'adaptation et l'intégration harmonieuse de l'enfant à la vie de la collectivité.

Conditions d'admissions

La Garderie Éducative les Rayons du Soleil accepte un enfant âgé de moins de 5 ans le 30 septembre d'une année de référence. La Garderie accepte des enfants à temps plein (5jrs/sem) ou à temps partiel (3jrs/sem ; 2jrs/sem).

La politique d'admission

Pour l'admission d'un enfant à la garderie, le parent ou le titulaire parentale de l'enfant suit les étapes suivantes :

- Le parent ou le titulaire parentale appelle la garderie et prend un rendez-vous pour se présenter en personne à la garderie.
- Consultation de la Régie interne de la garderie et signature du "Formulaire d'inscription". En remplissant ce formulaire, le nom de l'enfant est ajouté sur la liste d'attente appropriée selon le groupe d'âge et la date de début de la fréquentation désiré.

Il faut noter que la chance de trouver une place pour son enfant à la date de fréquentation désiré dépend des critères suivants :

- Nombre des demandes déjà faites pour d'autres enfants pour le même groupe d'âge et pour la même date de début de fréquentation.

- Priorité de place donnée aux enfants de même famille étant donné que des frères et des sœurs sont privilégiés. Aussitôt qu'une place se libère, la direction consulte la liste d'attente et communique par téléphone avec les parents pour les informer de la disponibilité d'une place.

Les Heures d'ouverture

Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de **7h00 à 18h**. La contribution parentale donne droit à des services de garde éducatifs à l'enfant pour une période continue de garde maximale de **10heures** par jour au choix du parent à l'intérieur des heures d'ouverture.

Ouverture et analyse de dossier

L'enfant ne sera pas admis à la garderie sans avoir remis tous les documents demandés.

- Formulaire d'inscription de la Garderie (signé, daté)
- Fiche d'inscription du dossier médical (signer, dater) et il est obligatoire de répondre à toutes les questions
- Copies conformes à l'original du Certificat de naissance (gouvernement du Québec) de **l'enfant** si né au Québec. (Autre certificat si né à l'extérieur)
- Une photo récente de l'enfant (obligatoire)
- Une photo récente de l'enfant avec la famille ou la personne qui viendra le chercher à la garderie (optionnel)

Fiche d'inscription et dossier médical

Le parent doit répondre à toutes les questions de la fiche d'inscription et du dossier médical; les signer, les dater, confirmant ainsi la validité de leur contenu. Il est obligatoire d'inclure les noms, numéros de téléphone et adresses complètes des autres personnes que les parents ont autorisé à venir chercher l'enfant et/ou les rejoindre en cas d'urgence. De plus, le parent doit aviser la garderie par écrit et sans délai de tout changement, soit le numéro de téléphone, adresse, condition médicale ou autres renseignements pertinents.

Modalités de paiement

- La garderie favorise des paiements par des chèques postdatés émis à chaque début de période. Les paiements peuvent être effectués en argent comptant.
- Dans tous les cas de chèques sans provision suffisante, l'enfant ne peut pas réintégrer la garderie sans un nouveau paiement par chèque certifié ou argent comptant.
- Des frais de pénalité de \$25.00 pour chaque chèque sans provision suffisante s'ajoutent au montant dû.

Subvention aux parents

Les parents bénéficient d'un programme de crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Pour avoir droit à ce crédit d'impôt, vous devez produire votre déclaration de revenus et remplir le formulaire **TPZ-1029.8.F**.

Le formulaire de demande est disponible à La Garderie et sur le site web du Revenu Québec.

Objectifs du programme

La garderie met en application le programme pédagogique proposé par le ministère de la Famille et des Aînés en respectant les différences individuelles et le rythme de chaque enfant.

Pendant son séjour à la garderie et à travers des diverses situations d'apprentissage, les périodes du repas, sieste et récréation, la garderie aide l'enfant à développer des bonnes habitudes et des bonnes manières et transmet des valeurs telles que l'autonomie, la créativité, l'effort, le respect d'autrui et la collaboration.

Le programme éducatif a pour but de:

Favoriser le développement global de l'enfant

Le programme met l'accent sur le processus de développement plutôt que sur l'acquisition d'habilités spécifiques ou sur le produit qui pourrait résulter de l'action de l'enfant. Ce qui importe c'est la capacité de l'enfant à interagir de manière constructive avec son environnement.

Favoriser la dimension physique et motrice

Le programme permet à l'enfant de devenir graduellement autonome dans la satisfaction de ses besoins physiologiques tels que manger, se vêtir et se détendre. Le programme permet également à l'enfant de développer ses sens et sa motricité globale.

Favoriser la dimension intellectuelle

Le programme aide l'enfant à comprendre la relation entre les objets et les événements, à construire sa pensée, à développer son raisonnement logique, à trouver des stratégies de résolution de problèmes, à observer, à élaborer des hypothèses, à expérimenter et à tirer des conclusions.

Développer le langage

Le programme favorise la stimulation langagière sous toutes ses formes: artistique, corporelle, orale et même une première forme de langage écrit.

Développement socio-affectif et moral

Le programme éducatif est une occasion pour l'enfant de développer sa confiance en lui-même et son estime de soi en prenant progressivement conscience de ses capacités et en se valorisant à travers les activités qu'il réalise. La présence de pairs et du personnel éducateur crée un environnement propice à l'établissement de liens affectifs avec les autres, à l'apprentissage de la communication efficace et de l'expression de soi.

Le programme éducatif

Programme éducatif et activités prévues dans le programme du Ministère de la Famille et des Aînés

L'ensemble des activités du programme éducatif à la garderie se déroule sous la forme d'ateliers qui consistent en des périodes de jeux permettant à l'enfant de choisir son activité selon ses goûts et ses intérêts en la planifiant, en la réalisant et en évaluant l'émergence de différents types de jeux.

La Garderie éducative les Rayons du Soleil, favorise un modèle pédagogique interactionnel où l'éducatrice et l'enfant sont des alliés dans le cheminement de ce dernier. L'éducatrice guide l'enfant dans ses expériences, ses explorations et ses apprentissages. Toutefois, nous animons les activités selon trois modèles en tenant compte des objectifs et des apprentissages désirés :

1. Pédagogie ouverte

Nous laissons la liberté à l'enfant de choisir une activité et d'utiliser le matériel à sa convenance, seul ou avec les amis de son choix sans recevoir de directives. Exemple: les activités de casse-tête et des jeux de mémoire.

2. Pédagogie semi-ouverte

Les enfants et l'éducatrice déterminent ensemble un type d'activité éducative, un sujet et le matériel nécessaire. L'enfant participe, crée, expérimente, apprend et développe des techniques pendant que l'éducatrice le guide, le stimule, l'encourage et lui fournit des idées. Le produit final a moins d'importance que l'évolution ou de la démarche de l'enfant. Exemple: l'activité de bricolage.

3. Pédagogie fermée

L'éducatrice planifie une activité précise avec des objectifs d'apprentissage bien déterminés. L'enfant reproduit les actions modèles qui lui sont demandées. Exemples: les activités de pré écriture et de l'éveil mathématique.

Initiation d'un nouvel enfant à La Garderie

Nous croyons qu'une initiation bien planifiée et progressive permettra à votre enfant de se sentir confortable à La Garderie et d'établir une relation de confiance avec les éducatrices.

Les étapes suggérées sont les suivantes :

- Visiter La Garderie avec votre enfant.
- Venir à La Garderie pour une période de 2 à 3 heures. L'adulte qui accompagne l'enfant pourra s'absenter brièvement, mais sans quitter les lieux de La Garderie.
- L'enfant vient à La Garderie et demeure pour le matin et le dîner. L'adulte qui accompagne l'enfant pourra installer l'enfant dans sa salle, et, sans trop tarder, quitter l'enfant en lui disant qu'il ou elle sera de retour après le dîner.

Les activités prévues pour appliquer le programme éducatif

Différentes sortes d'activités sont conçues, planifiées, adaptées et exécutées selon les besoins du groupe d'âge des enfants. Suivant un horaire établi, les activités suivantes sont prévues pour la journée de l'enfant;

- Le cercle. Des causeries autour du thème de la semaine, y compris questions et réponses, des jeux de doigts, des chansons, des comptines et de la musique.

- Exercice du matin. Des activités psychomotrices et motricité globale telles que: l'imitation des gestes, mouvements rythmiques et chant avec mouvements.
- Exercices de pré écriture, d'éveil mathématique, de reconnaissance des couleurs, de reconnaissance des lignes et formes, exercices pour classer, comparer, compter et comprendre des relations spatiales en utilisant des jouets, des jeux, des livres, des cartes d'alphabet, des cartes de chiffres, des cartes de jeux mémoires, du papier ou le tableau dépendamment du niveau de développement et l'âge de l'enfant.
- Activités d'art plastique, dessin, coloriage, peinture, bricolage.
- Activités de motricité fine telles que: pâte à moduler, coupage, collage.
- Activités motrices vigoureuses telles que: sauter, se balancer, grimper, glisser et jeux de balles dans le local ou dans la cour pendant la période de récréation.
- Activités de développement du langage telles que: Narration d'histoires et des contes, écouter par occasion des contes et histoires des CD et vidéos éducatifs, théâtre des marionnettes, jeu de mémoire, des jeux d'expression et des jeux de communication.
- Activités musicales: Jouer et expérimenter avec des instruments de musique.
- Détente: des périodes de relaxation telles que: la sieste après le dîner, dessiner ou feuilleter des livres en écoutant la musique douce ou des comptines au magnétophone à cassettes.
- Jeux éducatifs libres telles que: Le casse-tête, les blocs de construction, les livres et jeux d'imitation.

Les sorties extérieures

- La Garderie doit demander l'accord du parent lorsqu'il y a une sortie spéciale organisée par les éducatrices.
- Les parents devront signer un formulaire d'autorisation à cet effet.

Résiliation de l'entente par les parents

Les parents peuvent résilier **l'ENTENTE** avant terme en tout temps en envoyant la formule de résiliation ou un autre avis par écrit à la garderie conformément aux dispositions de la loi sur la protection du consommateur. Le contrat est résilié, sans autre formalité, après deux semaines dès réception de la formule de résiliation ou de l'avis.

Pénalité de résiliation; si le parent résilie le contrat avant que la garderie ait commencé à exécuter son obligation, le parent n'a aucune pénalité à payer. Si le parent résilie le contrat après que la garderie a commencé à exécuter son obligation principale, la pénalité est de \$50.

Pour un départ définitif, la direction demande au parent de remettre un préavis par écrit **deux**

semaines avant la date du départ, de remplir et signer la " formule de résiliation" et la remettre avec la pénalité si applicable.

Résiliation de l'entente par le prestataire

La Garderie Éducative Les Rayons du Soleil peut mettre fin à l'entente dans les cas suivants:

- Si le parent ne respecte pas son contrat, n'exécute pas son obligation de façon répétée principalement s'il ne paie pas la contribution que le prestataire de services est en droit d'exiger, le prestataire de services de garde peut résilier le contrat.
- Lorsque le parent, de façon répétée, ne respecte pas les règles de fonctionnement de La Garderie Éducative Les Rayons du Soleil comme décrits dans la Régie Interne.
- Le parent qui désire faire réintégrer l'enfant en garderie ne pourra pas bénéficier d'une place prioritaire.
- Lorsque, à la suite d'un plan d'intervention établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant, il devient manifeste que les ressources du prestataire ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins particuliers ou que le parent ne collabore pas à l'application du plan d'intervention.
- La Garderie Éducative Les Rayons du Soleil avant de mettre fin à l'entente donne un avis préalable de deux semaines au parent. Cependant, le prestataire peut mettre fin à l'entente en tout temps et sans avis préalable lorsque **la santé ou la sécurité des enfants reçus ou du personnel du service de garde est menacé.**

Arrivée de l'enfant

- Les activités planifiées débutent vers 9 h. Il est donc important que votre enfant arrive à La Garderie avant cette heure.
- Le matin, il est important d'aviser la personne ayant la charge de votre enfant de toute information importante par rapport à votre enfant pour la journée.

Départ de l'enfant

Énoncés de principe

- La garderie veille à assurer aux enfants un niveau optimal de sécurité.
- La garderie applique à la lettre la politique proposée, car c'est la seule façon de s'assurer de son efficacité et ainsi de protéger les enfants.

Définitions

Titulaire de l'autorité parentale : il s'agit du père, de la mère, du tuteur ou de la tutrice de l'enfant. En cas d'interdiction ou de séparation, le parent qui refuse l'autorisation à son ex-conjoint doit fournir une preuve légale (jugement de cour).

Conjoint : faute d'avis contraire, sera considéré comme père ou mère de l'enfant toute personne vivant avec le père ou la mère.

Méthode

- La Garderie se réserve le droit de demander une pièce d'identité chaque fois que cela sera jugé nécessaire.
- Seules les personnes inscrites sur le formulaire d'inscription ou sur avis écrit remis en main propre à une représentante de La Garderie pourront venir chercher l'enfant.
- Autorisation par téléphone : les autorisations par téléphone ne sont possibles que si la personne autorisée figure au préalable sur le formulaire d'inscription.
- S'il y a urgence, et qu'une personne déjà désignée (sur la fiche d'inscription) doit venir chercher l'enfant, il faut en aviser La Garderie avant 14h.
- Aucune autre personne n'est autorisée à venir chercher les enfants. Toute modification doit être faite en personne et par écrit.
- Lors du départ de La garderie, assurez-vous de prendre le temps de parler à l'éducatrice ayant la charge de votre enfant ou bien de lire les fiches quotidiennes fournies par l'éducatrice.

Absence

Selon le règlement, le parent doit respecter la fréquentation établie par les termes de l'entente avec La Garderie Éducative Les Rayons du Soleil (nombre de jour par semaine) et doit s'acquitter des frais correspondants. **Aucune journée d'absence ne sera remboursée ni créditée sur le paiement mensuel**

Retard

Le parent doit respecter la période de service de garde maximale de 10 heures continues à l'intérieur des heures d'ouverture de la garderie qu'il a choisi à retenir. En cas de retard, **des frais de 1\$ pour chaque minute de retard** seront exigés des parents.

Vacances

Les jours de vacances sont payables.

Maladie, Médicaments et allergies

Il est obligatoire d'aviser le personnel de La Garderie Éducative Les Rayons du Soleil :

- Si votre enfant a des allergies ou une maladie contagieuse
- Si l'enfant est malade ou fiévreux, il ne pourra pas fréquenter la garderie et devra retourner à la maison. En cas de maladie grave ou contagieuse, un avis médical sera exigé au retour de l'enfant. La garderie a le droit de refuser le retour de l'enfant en garderie pour des raisons de santé, de sécurité et le bien être de l'environnement de la garderie.
- Si votre enfant a des allergies, vous devez le noter dans le dossier médical de l'enfant et aviser les éducatrices et la direction par écrit. De plus, le parent s'engage de fournir à la garderie l'Épipen ainsi qu'une lettre d'autorisation d'administration. Il faut qu'il s'assure qu'il fournit un nouveau Epipen avant la date d'expiration.

Les protocoles préparés par le ministère de la famille et des Aînés, définit les règles selon lesquelles certains médicaments peuvent être administrés ou appliqués dans la garderie selon la réglementation en vigueur.

Protocoles règlementés : L'acétaminophène et l'insectifuge. Le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance prévoit que l'acétaminophène Atasol, Tempra, Tylenol et autres marques maison, peut être administré et un Insectifuge peut être appliqué à un enfant reçu par le prestataire de service de garde seulement si le parent signe le Formulaire D'autorisation Pour L'Administration de ces médicaments.

Protocoles non-règlementés: La crème à base d'oxyde de zinc pour le siège -La crème solaire - Solutions orales d'hydratation commerciales -Gouttes nasales salines. Au besoin, ces médicaments pourront être administrés ou appliqués si le parent en exprime la demande et signe le « Formulaire

d'autorisation pour l'administration de médicaments ».

Comportement de l'enfant

Suite à leurs observations, à la fin de la journée, les éducatrices inscrivent les informations pertinentes de la journée de l'enfant dans son carnet de note. Les enfants ayant des difficultés ou des problèmes particuliers comme des comportements agressifs, asociaux, perturbateurs et destructeurs font l'objet d'une attention spécifique.

L'éducatrice dont le rôle est d'aider l'enfant dans son développement global, utilise des stratégies et des bonnes techniques pour modifier positivement et dans le sens souhaité le comportement des enfants. L'éducatrice communique aussi avec le parent, par téléphone, en personne et dans certains cas problématiques particulier, par écrit, en donnant au parent un rapport de ses observations en remplissant le formulaire " Rapport de Comportement" pour décrire la situation.

Traitement de comportement agressif de la part de l'enfant

Quand un enfant reçoit un **1er Rapport de Comportement** pour comportement agressif, l'enfant ne pourra pas retourner à La Garderie Éducative Les Rayons du Soleil pour deux jours afin de discuter avec le parent du problème de comportement en vue de corriger la situation. Le parent doit trouver des moyens pour aider son enfant selon les recommandations du pédiatre. Après toutes les mesures de prévention et les stratégies de modification du comportement agressif, si l'enfant manifeste toujours de l'agressivité qui peut nuire à son bien-être ou à celui des autres, l'éducatrice de l'enfant ainsi que d'autres éducatrices qui travaillent au même local avec d'autres groupes d'enfants de même âge, peuvent remplir un autre formulaire pour informer le parent que le problème persiste. Par conséquent, lorsque l'enfant reçoit un **2ème Rapport De Comportement pour comportement agressif** un préavis de deux semaines est donné au parent et ainsi l'enfant est **renvoyé** de La Garderie Éducative Les Rayons du Soleil. Néanmoins, l'enfant est renvoyé sans avis préalable lorsque la santé ou la sécurité des enfants reçus ou du personnel du service de garde est menacé.

Expulsion d'un enfant

La Garderie Éducative Les Rayons du Soleil a le droit de renvoyer tout enfant qui semble avoir de la difficulté à s'adapter à l'environnement de la garderie ou qui met en danger le bien-être et le bon développement des autres enfants. Notre service de garde a établi une procédure interne en vue d'apporter des solutions aux situations problématiques. Cette procédure comprend des discussions et des démarches demandant la coopération des parents, la direction, les éducatrices de

la garderie, les conseillers du ministère de la Famille et des Aînés et le comité des parents. Après plusieurs démarches, si le problème persiste sans remède, la direction de la garderie, informe les parents que la fréquentation de l'enfant doit arrêter parce que la garderie n'est plus en mesure d'aider l'enfant dans son développement globale. Avant de mettre fin à l'entente le prestataire remet au parent un avis préalable de deux semaines. Cependant, le prestataire peut mettre fin à la fréquentation de l'enfant en tout temps et sans avis préalable lorsque la santé ou la sécurité des enfants reçus ou du personnel du service de garde est menacé.

Communication entre parents et Éducatrices

Une ligne téléphonique est réservée pour les parents

MÉMOS ET AVIS AUX PARENTS: situé à l'entrée
MENU situé à l'entrée
HORAIRE et PROGRAMME D'ACTIVITÉS situées à l'entrée
FICHE QUOTIDIÈNE DE L'ENFANT située à l'entrée

Communication entre parents et la direction

La Direction est disponible pour répondre à toutes vos questions à un numéro de téléphone. Une **Boîte** à suggestion, qui sera mise à l'entrée, vous permettra de soumettre vos suggestions qui seront adressés dans les plus brefs délais pour la direction et/ou pour le Comité de parents

Procédure de traitement des plaintes

La direction de la garderie préfère que les parents communiquent leurs plaintes par écrit. (Une lettre signée et datée). Après la réception de la lettre, la direction procèdera à l'analyse de la plainte et contactera le parent pour établir une rencontre pour discuter du problème. La plainte du parent peut être reliée à tous les aspects du service de garde offert par la garderie. Si le parent communique sa plainte verbalement à un membre du personnel de la garderie, ce dernier prend note des points essentiels et communique ceci à la direction. La direction, dans un délai d'une semaine prend toutes les démarches nécessaires pour corriger la situation. Par la suite, une seconde rencontre est établie pour demander au parent s'il est satisfait des mesures de correction ainsi que de prendre ses suggestions dans le cas de non-satisfaction de la situation actuelle.

Interdictions

- Il est interdit d'apporter à la garderie tous repas ou collation (Boite à lunch), sans autorisation préalable de la garderie.
- Ballons
- Jouets pour la journée
- Sac en plastique
- Médicaments sans la signature du parent sur le formulaire de L'autorisation de l'administration selon la réglementation.
- Afin d'assurer la sécurité des enfants, tout visiteur doit immédiatement se rendre au bureau afin d'obtenir la permission de la direction de la garderie avant de visiter les lieux.

Repas

- Repas et collations sont conformes au guide alimentaire Canadien
- 2 collations et un repas chaud par jour servi aux enfants
- Si l'enfant ne peut pas consommer un de nos repas ou collations pour des raisons médicales, le parent ramène une lettre du médecin
- Si votre enfant à des allergies, vous devez le noter dans le dossier médical de l'enfant et aviser les éducatrices et la direction par écrit

Apport du parent

Le parent doit fournir à La garderie les éléments nécessaires au bien-être de son enfant et qui sont non couverts par La Garderie : couches, biberons, lait (régulier, maternisé ou spécial), repas et collations, aliments spéciaux, vêtements de rechange et des vêtements en fonction des saisons. Une liste précise de matériel nécessaire sera remise par l'éducatrice ayant la charge de votre enfant. Les ballons gonflables (ballounes), l'argent et les jouets de la maison sont strictement interdits.

Lors de la dernière journée de présence de l'enfant à la garderie, les parents doivent ramasser tout ce qui appartient à l'enfant.

Vestiaire et effets personnels

Lors de l'arrivée à la garderie, le parent est responsable de déshabiller l'enfant et à l'aider à mettre ses effets personnels à leurs bonnes places. **Il est strictement interdit** de laisser des sacs en plastiques, des médicaments ou d'autres objets interdits au vestiaire. La boîte du casier doit contenir seulement son drap et sa couverture et le sac à dos seulement ses vêtements de rechange propres. Avant de partir de la maison, le parent examine les poches de son enfant pour s'assurer qu'il n'y a pas des objets pointus, de l'argent comptant, des bonbons, des jouets ou d'autres petits

objets en dedans, ensuite il l'amène à la salle de jeux pour qu'il soit en contact avec l'éducatrice responsable. À la fin de la journée, le parent vient chercher son enfant devant sa salle de jeux, avertit l'éducatrice du départ de son enfant et l'emmène ensuite au vestiaire pour l'aider à s'habiller. Si une personne autre que le parent vient chercher l'enfant selon l'autorisation écrite du parent, le personnel de la garderie se donne le droit de lui demander une preuve d'identité. À partir du moment où l'enfant est en contact avec son parent (ou celui qui est autorisé pour venir et chercher l'enfant), c'est le parent ou la personne autorisée par le parent qui est totalement responsable des allées et venues de l'enfant.

Tous les vêtements et effets personnels de l'enfant doivent être clairement identifiés. La Garderie Éducative Les Rayons du Soleil décline toute responsabilité vis-à-vis des bijoux, et de tous autres effets personnels de l'enfant ou d'une autre personne.

Il est obligatoire de clairement écrire le Prénom et le Nom de famille sur tous les effets personnels de l'enfant. (Vêtements, bottes, tablier de peinture, etc.)

Comité de parents

Le comité de parents est composé de cinq parents utilisateurs. Ce comité a un rôle consultatif et à un pouvoir décisionnel en matière d'application du programme éducatif. Le titulaire du Permis doit consulter ce comité sur tous les aspects touchant la garde des enfants en garderie, notamment sur:

- L'application du programme éducatif
- L'acquisition et l'utilisation du matériel éducatif et de l'équipement
- La localisation ou le changement de localisation de l'installation
- L'aménagement et l'ameublement
- Les services fournis
- Le traitement des plaintes

Le comité se réunira aussi souvent que ses fonctions l'exigent avec **un minimum de quatre rencontres** par année.

Le comité doit élire parmi ses membres un président et un secrétaire.

Si vous désirez faire parti de ce comité, on vous invite à soumettre votre candidature en communiquant avec la Direction ou en se présentant à l'assemblée de parents pour l'élection du comité de parents.

On encourage tous les parents d'assister l'assemblée générale et de participer aux élections de leurs représentants

Jours Fériés

Veillez prendre note que La Garderie Éducative Les Rayons du Soleil sera fermée les journées fériés. Si votre enfant occupe la place pour cette journée de la semaine, la journée est payable.

Horaires des activités de la journée

		2 ans	3 ans	4 et 5 ans
07H00	08H00	accueil	accueil	accueil
08H00	08H30	jeux libres	jeux libres	jeux libres
08H30	09H00	cercle-thème	cercle-thème	cercle-thème
09H00	09H15	exercice du matin	exercice du matin	exercice du matin
09H15	09H30	collation	collation	collation
09H30	10H00	récréation à l'extérieur	éveil mathématique	éveil mathématique
			pré-écriture	pré-écriture
10H00	10H15	récréation à l'extérieur	livres-contes	arts plastiques!
				peinture
10H15	10H30	éveil mathématique	récréation à l'extérieur	arts plastiques!
		pré-écriture		peinture
10h30	10h45	arts plastique!	récréation à l'extérieur	livres-contes
		peinture		
10h45	11H00	arts plastiques!	arts plastique!	récréation à l'extérieur
		peinture	peinture	
11H00	11H15	livres-contes	arts plastique!	récréation à l'extérieur
			peinture	
11h15	11H30	laver les mains	laver les mains	laver les mains
11H30	12H00	dîner	dîner	dîner
12H00	12H30	dîner	dîner	dîner
12H30	14H30	détente	détente	détente
14H30	15H00	forme-couleur	forme-couleur	forme-couleur
15H00	15H15	collation	collation	collation
15H15	16H30	jeux libres	jeux libres	jeux libres
16H30	18H00	jeux de table éducative 1	jeux de table éducative	jeux de table éducative
		dessin (livres)	dessin (livres)	dessin (livres)

- Lors de votre arrivée et votre départ, il est très important de signer le registre à la porte d'entrée.